

# Conseil d'établissement 2023-2024



**Date :** Lundi 25 septembre 2023

**Heure :** 19 h

**Endroit :** À l'école Vents-et-Marées

Mme Frédérique Grenier-Tardif absente.

**Bonne(s) nouvelle(s) :** La grande majorité des postes (enseignant, soutien et service de garde) sont comblés pour débiter l'année scolaire.

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. Accueil	M. Yves Ouellet souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Vérification s'il y a quorum. La séance du conseil d'établissement peut ainsi être légalement tenue.	
2. Adoption de l'ordre du jour	M. Yves fait la lecture de l'ordre du jour.  <b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Vanessa Larouche  <b>QUE</b> l'ordre du jour soit adopté tel quel.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2023-09-001]</b>	
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2023	M. Yves Ouellet fait la lecture du procès-verbal de la dernière rencontre. <b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Hélène Dubé <b>QUE</b> le procès-verbal de la rencontre du 12 juin dernier soit adopté après correction de la date.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2023-09-002]</b>	<i>Mme Marie-Pier le déposera sur le site de l'école.</i>

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p><b>4. Règles de fonctionnement du conseil d'établissement</b></p>	<p>M. Yves explique brièvement aux membres les règles de régie interne. Il fait mention qu'il désire que le conseil soit constructif et positif et demande l'avis des membres, afin de déterminer l'utilisation des documents en version papier et/ou numérique. Le CÉ propose de diminuer l'utilisation du papier et d'exploiter le numérique.</p>	<p><i>Le formulaire des règles de régie interne sera partagé aux membres du CÉ avec l'ordre du jour d'octobre.</i></p>
<p><b>5. Processus et procédure du conseil d'établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Élections</b></li> </ul>	<p>M. Yves explique les postes qui sont à combler au sein de notre conseil d'établissement.</p> <p style="text-align: center;"><b>ÉLECTIONS :</b></p> <p>M. Yves demande de nommer un président d'élection pour combler les postes et former le CÉ 2023-2024. Mme Nadine accepte d'être la présidente d'élection.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>AU TITRE DE PRÉSIDENT(E)</u></b></p> <p>Mme Hélène Dubé propose Mme Stéphanie Pelletier. Puisque nous n'avons pas d'autre proposition, nous fermons la procédure de proposition.</p> <p>Mme Stéphanie accepte le poste de présidente pour une durée de 2 ans.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>AU TITRE DE VICE-PRÉSIDENT(E)</u></b></p> <p>Mme Meghan Vézier propose Mme Vanessa Larouche. Puisque nous n'avons pas d'autre proposition, nous fermons la procédure de proposition.</p> <p>Mme Vanessa Larouche accepte le poste de vice-président pour une durée de 2 ans.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>À TITRE DE SECRÉTAIRE / TRÉSORIÈRE</u></b></p> <p>Mme Marie-Pier Dubé est proposée par Mme Meghan Vézier. Puisque nous n'avons pas d'autre proposition, nous fermons la procédure de proposition.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>Mme Marie-Pier accepte et est élue secrétaire/ trésorière pour un mandat d'un an.</p> <p>Tous les autres postes pour former le conseil d'établissement ont été soumis et acceptés à l'assemblée générale du 25 septembre 2023.</p> <p><b>PUISQUE</b> le conseil d'établissement de nos écoles pour l'année scolaire 2023-2024 est complet.</p> <p>La fermeture des élections est proposée par Mme Sylvie Bouchard.</p>	
<p><b>6. Planification des dossiers et projet des dates du C.É.</b></p>	<p>M. Yves énumère les dossiers qui doivent être abordés lors des rencontres tout au long de l'année.</p>	<p><i>Mme Marie-Pier fera suivre le calendrier des prochains C.É.</i></p>
<p><b>7. Sortie des élèves</b></p>	<p>M. Yves demande l'accord aux membres concernant la possibilité d'une sortie, si une opportunité est proposée avant notre prochaine rencontre, à condition que cela reste conforme à l'horaire de l'établissement. Toutefois, si l'activité déroge à cet horaire, la direction prendra des mesures via l'application FORMS pour avoir l'autorisation ou non.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR M. Sébastien Dumont</b></p> <p><b>QUE</b> l'école puisse effectuer des sorties, sans demander au conseil, si celles-ci respectent l'horaire.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2023-09-003]</b></p> <p>Mme Sophie informe ceux-ci que les élèves de maternelles iront à la Fraisière Lebel (autorisation sur place).</p>	
<p><b>8. Questions</b></p>	<p>Questionnement par rapport à l'accueil lors de la rentrée scolaire. M. Yves explique que des modifications seront apportées pour la prochaine rentrée scolaire.</p> <p>Mme Hélène questionne M. Yves sur l'odeur au service de garde de Saint-Arsène. Un écrit sera envoyé aux ressources matérielles.</p>	<p><i>Nous reverrons la lettre de la rentrée en groupe lors de la prochaine rencontre.</i></p>

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
9. Levée de l'assemblée	<b>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Meghan</b> <b>QUE</b> l'assemblée soit levée à 20 h 53. <b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2023-09-004]</b>	

---

Stéphanie Pelletier

---

Yves Ouellet, directeur